



Clause de préciput

Par Riridu77

Bonjour

Marié avec donation au dernier des vivants avec 3 enfants du même mariage nous souhaitons rajouter une clause de préciput sur notre résidence principale. doit on avoir l'accord de nos enfants et devons nous les informer ?

Cordialement

Merci d'avance pour votre réponse

M Riridu77